

Commune de Lacave

Bulletin Municipal

Juillet 2026



Sommaire

Mot du maire	page 3
Vie communale	page 4
Église de Lacave	page 7
On vous conte Lacave	page 8
RPI de l'Âge tendre	page 9
Évènements début 2026	page 10
Évènements à venir	page 12
Informations générales	page 15
Faire face à la canicule	page 17
Syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable de Lacave - Rocamadour	page 18
Plage de la Bourgnette	page 20
Informations pratiques	page 21

Conseil Municipal

1er rang de gauche à droite : Camille ELISABETH, Adjoint, Anne CLAVEL, Stéphane CHAMBON, Maire, Martine BUFFAROT, Adjointe, Philippe MAGNIEN, Adjoint.

2ème rang de gauche à droite : Maud MIRAMON, David ROUGIÉ, Véronique ANDRIEUX, Angélique SABARROS, Jean-Marc BERTRAND, Michel DEROMME .

Le mot du Maire

Chers administrés,

Les élections municipales ont eu lieu en mars et, à travers ce scrutin, vous m'avez une nouvelle fois exprimé votre confiance. Je tiens, au nom de toute l'équipe municipale, à vous remercier sincèrement pour votre mobilisation et pour le soutien que vous nous avez accordé. Cette confiance renouvelée nous touche profondément et constitue une responsabilité que nous mesurons pleinement.

Certains élus poursuivent leurs actions à mes côtés, forts de l'expérience acquise au cours des précédents mandats. D'autres font leur entrée au sein du conseil municipal, avec enthousiasme et dynamisme. Cette complémentarité, entre expérience et renouveau, est une véritable richesse. Elle nous permettra d'aborder les années à venir avec une vision à la fois solide et ouverte.

J'aurai l'occasion de vous les présenter lors de la plantation de l'arbre communal le 5 septembre prochain, prévue initialement le 27 juin mais reportée pour cause de canicule.

Ce début d'année a été marqué par le départ de Charlotte Krinke, notre secrétaire de mairie, suivi d'une période où seule une secrétaire remplaçante officiait deux jours par semaine, ce qui a pu générer quelques petits soucis de fonctionnement. De même, pendant l'absence d'Arnaud, notre employé communal, l'équipe municipale a paré au plus urgent afin que cette phase ne perturbe pas trop les activités printanières.

Nous avons depuis le plaisir d'accueillir Nathalie Hamoniaux notre nouvelle secrétaire, qui a pris ses fonctions depuis fin mars, nous lui souhaitons la bienvenue.

Avec le retour des beaux jours, synonymes de convivialité, et de gaieté, nous aurons le plaisir de nous retrouver lors de moments partagés en extérieur, organisés par l'équipe municipale, ou par les associations et leurs généreux bénévoles.

Enfin, je vous souhaite à toutes et à tous une belle saison estivale.

Merci pour votre confiance renouvelée,

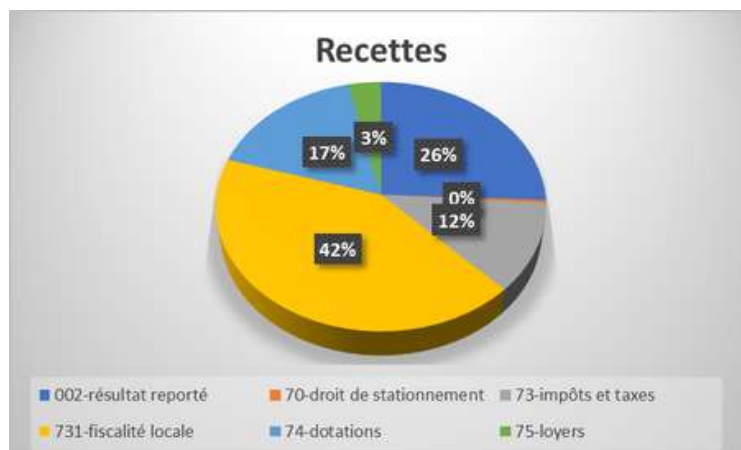
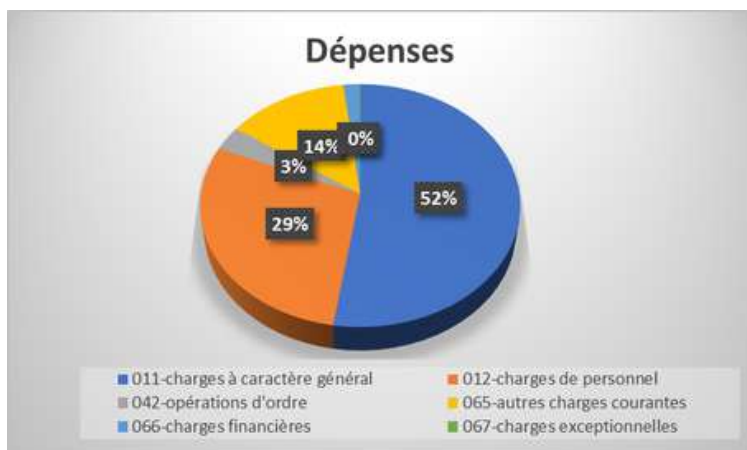
Stéphane CHAMBON

Vie communale

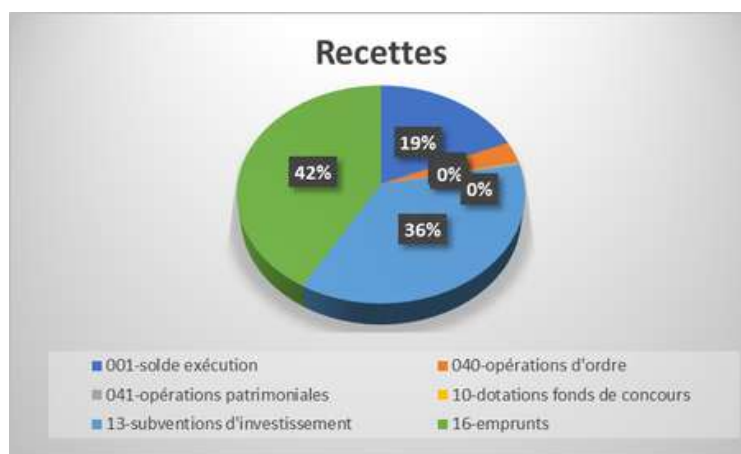
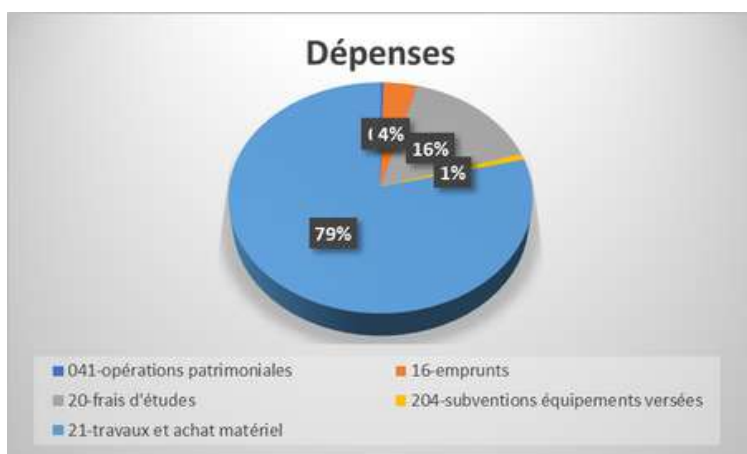
Budget prévisionnel 2026

BUDGET PREVISIONNEL 2026	
Dépenses	Recettes
Fonctionnement	
369 975,00 €	369 975,00 €
Investissement	
393 016,00 €	393 016,00 €

Fonctionnement



Investissement



Subventions versées aux associations

Subvention	Bénéficiaire	Montant
29 (D) Action de solidarité et de mémoire en faveur des combattants d'hier et d'aujourd'hui	ONACVG (443)	100,00€
30 (D) Soutien aux activités périscolaires des écoles du RPI	ANIM ENFANCE (20)	2 500,00€
31 Soutien pour combattre les maladies génétiques rares	AFM TELETHON (101)	50,00€
32 (D) Soutien aux handicapés du Pech de Gourbière	AMAR Pech de Gourbière (174)	50,00€
34 (D) Soutien à la recherche contre le cancer	ARC (165)	60,00€
35 (D) Subvention pêche et pisciculture	ASS PECHE ET PISCICULTURE (88)	50,00€
36 (D) Soutien aux animations festives du Comité des fêtes	COMITE DES FETES DE LACAVE (185)	500,00€
37 (D) Soutien humanitaire	CROIX ROUGE (80)	100,00€
38 (D) Soutien aux activités de loisirs du Foyer Rural	FOYER RURAL DE LACAVE (320)	500,00€
39 (D) Subvention à l'activité de chasse de la Diane de Lacave	LA DIANE DE LACAVE (23)	200,00€
41 (D) Soutien d'entraide aux agriculteurs	MUTUELLE D'ENTRAIDE (24)	30,00€
42 (D) Soutien social aux restaurants du cœur	RESTAURANT DU CŒUR (79)	100,00€
43 (D) Soutien au secours populaire	SECOURS POPULAIRE (355)	140,00€
46 (D) Soutien aux recherches, conservation des collections et travaux	MUSEE DE LA RESISTANCE ASSO (470)	20,00€
47 Soutien aux activités de loisirs de proximité	VALLEE DES ROCS ASSO (164)	200,00€
48 Soutien aux jeunes agriculteurs	LES JEUNES AGRICULTEURS DU LOT	200,00€
49 Soutien à la mission de développement de la petite hydroélectricité	ASS LE RÉVEIL DES MOULINS DU QUERCY	35,00€
	TOTAL	4 835,00€

Élections

Résultats du scrutin du 15 mars 2026

Nombre d'électeurs : 232

Nombre de votants : 157

Taux d'abstention : 32 %

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 39

Nombre de votes exprimés : 118

La liste conduite par Stéphane CHAMBON a recueilli 118 voix.



Équipe municipale

Nathalie Hamoniaux a rejoint l'équipe municipale le 24 mars 2026.

Possédant une solide expérience de 34 années dans la fonction publique, à différents postes (urbanisme, comptabilité, secrétariat de mairie), elle apporte ses compétences au service de tous, élus et administrés. Elle vous accueille au secrétariat de la mairie du lundi au vendredi de 14 à 17 heures.

Congés 2026 : Nathalie prendra ses congés du 07 au 18/09/2026 inclus . Le secrétariat sera ouvert aux horaires qui vous seront communiqués.

Arnaud, notre employé municipal, sera en congés une semaine durant la période estivale.



Église de Lacave

Après les élections municipales de mars dernier nous avons constaté, lors d'une visite de routine afin de préparer une célébration d'obsèques fin avril, que la peau intérieure de la voûte de l'église de Lacave s'était effondrée sur le premier tiers de la nef (voir photos).

Nous avons consulté un bureau d'études spécialisé dans les diagnostics de structure de bâtiments et d'ouvrages de génie civil.

Les résultats de cette étude nous aideront à choisir la solution la plus adaptée et de poursuivre le processus par la recherche d'un cabinet d'architecte et de subventions tout ceci avant de passer à la phase opérationnelle de restauration.

Comme vous pouvez le constater, nous nous engageons dans une période prolongée durant laquelle aucun office religieux ni aucune autre utilisation de l'église de Lacave ne seront autorisés.

Heureusement, la commune dispose d'un autre édifice religieux (église de Meyraguet) qui permettra d'accueillir toutes les cérémonies en toute sécurité pendant la durée nécessaire.



On vous conte Lacave

(extrait de) **Le Lot**

Padirac, Rocamadour, Lacave

Guide du Touriste, du Naturaliste et de l'Archéologue

par Armand Viré, Docteur ès sciences, Lauréat de l'Institut

Les éditions du Bastion, 1907

Lacave (bourg de 519 hab. dont 27 seulement agglomérés au ch.-l.) est situé dans la vallée de la Dordogne, au bord d'une plaine fertile encaissée entre de hautes falaises, ce qui lui donne un aspect des plus pittoresques.

Lacave est d'origine récente ; le primitif village semble avoir été au hameau du Bougayrou (Vogeyro des chartes du X^e s.), où la charrue ramène souvent des débris du haut moyen âge, restes d'un ancien prieuré. Néanmoins le centre actuel fut longtemps habité aux époques préhistoriques, et les bords de la Dordogne, ainsi que les collines avoisinant le bourg, possèdent de nombreuses grottes ou stations échelonnées depuis les époques solutréennes jusqu'au milieu de l'époque gauloise. Les falaises et les entrées des diverses grottes montrent souvent, entaillés dans le rocher, de très nombreux encastrement de poutres qui témoignent d'importantes habitations du moyen âge.

(extrait de) **Villes & Villages en pays Lotois**

de Jean-Marie Cassagne et Mariola Korsac

Tertium éditions, 2013

Lacave

Ce type de nom est assez répandu en France et témoigne toujours d'une présence ancienne. Il n'est bien sûr pas à prendre dans le sens moderne du mot cave et se rapproche davantage du sens original du latin *cavus* (= creux).

Il peut s'agir, selon les cas, de petites grottes, de cavernes, de caches aménagées dans la terre, de petits souterrains ou de fossés, creusés de main d'homme.

On peut penser qu'il évoque ici les grottes de Lacave.

Il n'est cependant pas impossible que l'adjectif *cavus* fasse en fait référence à la vallée de la Dordogne dans laquelle est situé le village (en creux, par rapport aux falaises environnantes).

Il est difficile de se montrer plus affirmatif, car nous ne possédons pas de formes anciennes du nom du lieu ; la première mention écrite de Lacave date en effet du 17^e s.

L'article s'est agglutiné au nom.*

* les auteurs voulant ainsi préciser que l'article « la » a été accolé au nom « cave » pour aboutir à la dénomination actuelle de « Lacave ».



RPI de l'Âge tendre

Le R.P.I. (Regroupement Pédagogique Intercommunal) situé à St Sozy, regroupe les enfants des communes de Creysse, Mayrac, Meyronne, Lacave, et St Sozy.

Le dernier conseil d'école de l'année scolaire 2025-2026 s'est tenu le 16 juin.

La rentrée scolaire de septembre 2026 sera marquée par une stabilité de l'équipe pédagogique, un effectif de 103 élèves et la mise en service de la 5^{ème} salle de classe.



5^{ème} salle de classe : Il reste à terminer l'enrobé devant l'entrée et à poser le TBI (Tableau Blanc Interactif). La salle de motricité utilisée comme salle de classe depuis plusieurs années, reprendra sa destination initiale. Suite à ces travaux, beaucoup de réaménagements sont prévus : augmentation du nombre de toilettes, la bibliothèque changera de place, les dortoirs également, le tout pour plus de praticité au quotidien.



Si votre enfant est scolarisé et qu'il empruntera le transport scolaire, les modalités d'inscription sont décrites page 21 de ce bulletin.

Évènements début 2026

Voeux du Maire



Goûter des Aînés

Dimanche 1^{er} février, 60 personnes accompagnées de 12 enfants de la commune se sont retrouvés dans la salle polyvalente, pour un spectacle de magie original, de très grande qualité, apprécié de tous.

L'après-midi s'est prolongée avec le partage de la galette des rois.



Évènements début 2026

Cérémonie du 8 mai



On the moon again !



L'animation mondiale "On the moon again", organisée tous les ans, permet à chacun de découvrir la lune au travers d'un télescope ou d'une lunette astronomique.

Cette année, cet évènement a eu lieu les 19, 20 et 21 juin.

Vendredi 19 juin, profitant de conditions météorologiques idéales, Michel Deromme, passionné d'astronomie, a permis aux personnes présentes, de profiter et de s'émerveiller de la beauté du paysage lunaire.

Évènements à venir

Marché des producteurs

du 02 juillet au 27 août 2026
tous les lundis et jeudis,
parking des Grottes de Lacave



Le 06 juillet, à partir de 16h00 le Comité de promotion des Produits du Lot, vous invite à assister à une démonstration culinaire avec les produits du marché. Un apéritif sera offert par la Mairie.

Producteurs locaux : légumes, lavande, vins, gâteaux aux noix, pain, conserves de canard, miel, safran, fromages, charcuterie, farine, huile de noix ...



Fête du village

10, 11 et 12 juillet 2026

Vendredi 10 juillet : buvette du Comité des Fêtes / Animation musicale avec le duo Olivier et Karima.

Samedi 11 juillet : en soirée, repas proposé par des producteurs locaux, le Comité des Fêtes et l'association "La Diane" et un bal disco Yo Animat jusqu'à 2h00
23h30 : feu d'artifice.

Dimanche 12 juillet : vide-grenier organisé par l'association "Le foyer rural"
11h00 : apéritif offert aux habitants par la mairie
Exposition de véhicules anciens par "Les vieux pistons périgourains"
à partir de 12h30 : grillades / frites / buvette du Comité des Fêtes.

Évènements à venir

Ciné Belle Etoile

04 août 2026

Depuis plusieurs années, la commune s'associe à Cauvaldor Culture pour participer à l'animation "**Ciné Belle étoile**".

Cette année, nous vous proposons :

- de 18h00 à 20h00 : départ du parking des Grottes de Lacave pour une randonnée sur le sentier karstique (5 kms) accompagnée par un guide conférencier du Pays d'Art et d'Histoire ;
- à partir de 20h00 : apportez vos couverts et venez partager votre repas. Une restauration rapide sera proposée sur place (galettes salées, crêpes, churros) ainsi que la buvette du Comité des fêtes ;
- animation musicale sur le thème de la fanfare ;
- à la tombée de la nuit : projection du film "En fanfare".



La **Route Randonnée Découverte** sera dans le Lot du 26 juillet au 1er août 2026.

Le convoi (attelages, cavaliers, marcheurs et vététistes) partira de Terrou le 25 juillet pour se rendre à Souillac le 1er août.

Il passera à Lacave le 30 juillet pour effectuer la boucle Rocamadour Lacave Rocamadour.

A midi, un pique-nique aura lieu sur l'espace enherbé situé derrière la salle des fêtes.

Les visiteurs sont invités à venir découvrir les chevaux de toutes races à l'attache sur le site du bivouac du midi.

Evènements à venir



Journées européennes du patrimoine

Rendez-vous les 19 et 20 septembre 2026

L'église de Meyraguet sera ouverte aux visites de 10h00 à 19h00.

Week-end Téléthon

14 et 15 novembre 2026



Le rendez-vous annuel des habitants de Lacave avec la solidarité en faveur du Telethon aura lieu les :

- **Samedi 14 novembre** : soirée "contes" avec Clément Bouscarel, dans les Grottes de Lacave. (Les modalités et horaires seront communiqués ultérieurement) ;
- **Dimanche 15 novembre** : 4ème Trail et Randos. Une réunion sera organisée début septembre avec les habitants bénévoles et les associations de la commune.

Informations générales



MIEUX SE PROTÉGER CONTRE LES INCENDIES DANS LE LOT

Les Obligations Légales de Débroussaillage (OLD)

Le débroussaillage qu'est-ce que c'est ?

Le débroussaillage est une pratique qui vise à réduire les végétaux de toute nature autour des bâtiments pour mieux se protéger des risques incendies. Il ne s'agit ni de coupe rase ni d'un défrichage.

Quand et comment réaliser les travaux ?



→ Coupe des broussailles, des arbustes sous couvert d'arbre et élagage préconisée de novembre à février.



→ Coupe des reprises et de l'herbe préconisée à partir du mois de juin, à réitérer dès que la repousse atteint + de 50 cm de haut.



→ Le broyage lourd en plein sur plus de 3 000 m² est interdit entre le 15 mars et le 15 août.



→ Évacuation des déchets verts en déchèterie ou broyage.

Déchets végétaux

Le SYDED vous informe que les déchets verts ne sont plus acceptés en déchèterie et vous conseille de les utiliser dans votre jardin.

Astuces "Tontes"

✓ Tondre moins souvent et plus haut aide la pelouse à mieux résister à la sécheresse.



✓ Pratiquer la tonte différenciée et réduire la surface à tondre favorise la biodiversité.



✓ Pratiquer le mulching ou tondre sans sac permet de nourrir le sol (l'herbe se décompose très vite).



✓ Pailler son potager, ses haies et ses arbres avec la tonte protège de la sécheresse.



Astuces "Feuilles"

✓ Stocker les feuilles, elles vous permettront d'équilibrer votre compost.



✓ Fabriquer un terreau gratuit qui sera utilisable à tout moment.



✓ Pailler son potager, ses haies et ses arbres avec les feuilles. Elles protègent du froid hivernal.



✓ Laisser les feuilles se dégrader naturellement, en se décomposant, elles nourriront le sol. La première tonte de printemps achèvera le processus.



Informations générales

Urbanisme

Le service Application du Droit des Sols de CAUVALDOR vous accompagne dans vos démarches pour les différents travaux que vous souhaitez entreprendre

TOIT
Réfection de toiture : **DP**
Aménagement de combles :
aucune formalité
si pas de modification de
l'aspect extérieur du bâtiment

**PANNEAUX SOLAIRES,
PARABOLES, ANTENNES, VELUX**
DP

RAVALEMENT DE FAÇADE **DP**

Quelles autorisations, pour quels travaux ?

En secteur ABF tout projet de construction ou de modification nécessite une autorisation d'urbanisme.
(Architecte bâtiment de France)

ABRIS DE JARDIN
Bois, béton ou métal
≤ 5 m² : aucune formalité
≤ 20 m² : **DP**
20 m² : **PC**
⚠ > 5 m² taxe d'aménagement

PISCINE
≤ 10 m² non couverte ou en place moins de 3 mois ou couverte
≤ 1,80 m de hauteur : aucune formalité
≤ 100 m² non couverte ou couverte ≤ 1,80 m de hauteur : **DP**
couverture > 1,80 m de hauteur quelle que soit la superficie : **PC**

CRÉATION, RÉNOVATION DES OUVERTURES
Restauration ou changement des menuiseries existantes
DP

PORTAIL, CLÔTURE, MUR DE CLÔTURE
DP

POMPE À CHALEUR **DP**

GARAGE + CARPORT
≤ 5 m² : aucune formalité
≤ 20 m² : **DP**
> 20 m² : **PC**

VÉRANDA, TERRASSE COUVERTE, EXTENSION FERMÉE OU NON
≤ 5 m² : aucune formalité
≤ 20 m² : **DP**
entre 20 m² et 40 m² en zone U : **DP**
> 20 m² : **PC**

TERRASSE NON COUVERTE
(béton et bois)
sans surélévation ni fondation profonde : aucune formalité
surélévée ou fondation ≤ 5 m² : aucune formalité
surélévée ou fondation ≤ 20 m² : **DP**
surélévée ou fondation > 20 m² : **PC**

AVANT tout projet, une consultation du PLUIH de Cauvaldor est nécessaire.

www.cauvaldor.fr

DANS LE CADRE D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE :

- Pour une construction neuve : vous avez l'obligation de recourir à un architecte si la surface de plancher dépasse 150 m².
 - Pour une extension supérieure à 20 m² ou 40 m² il en est de même, si la surface de plancher ajoutée à celle de l'existant fait dépasser les 150 m².
- Attention : il existe des cas particuliers où le recours à l'architecte est toujours obligatoire : Personne morale ou ERP.

■ Sauf secteur ABF

Déclaration préalable **DP**

Permis de construire **PC**

<https://www.cauvaldor.fr/mon-cadre-de-vie/urbanisme/droit-des-sols/>

Bruits de voisinage

Il est rappelé les termes de l'arrêté préfectoral du 15 mars 2024 concernant les nuisances sonores :

Article 2 - Principe général

Aucun bruit particulier ne doit par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, de jour comme de nuit.

Article 6 - Horaires et activités bruyantes

Les activités bruyantes telles que les travaux de bricolage et de jardinage, effectuées de manière occasionnelle par des particuliers et susceptibles de porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme par leur durée, leur répétition ou leur intensité, ne peuvent être effectuées à l'extérieur ou à l'intérieur des bâtiments que :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h30 ;
- les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00 ;
- les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00 et de 16h00 à 18h00.

Faire face à la canicule



Si besoin, la mairie peut mettre à disposition la salle polyvalente climatisée

Contacts :

secrétariat mairie - 05.65.37.03.83

élus : 06.72.59.53.40 / 06.41.97.68.97

06.78.30.05.41 / 06.16.16.14.47

En cas de malaise : appelez le 15

Syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable de Lacave - Rocamadour



QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?



ZONE DE DISTRIBUTION : ANCIEN PUIT

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
2025 L'eau distribuée est de bonne qualité.	A A : Eau de bonne qualité B : Eau de qualité convenable C : Eau de qualité insuffisante D : Eau de mauvaise qualité Indicateur 2024 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : ANCIEN PUIT. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 53 personnes sur 1 commune (LACAVE). Le responsable des installations est : « SIAEP LACAVE ROCAMADOUR ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SAUR FRANCE 46 » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : 12
Conformité : 100 %
Valeur maxi : 0 n/100 ml
Années prises en compte : 2024, 2025

NITRATES

A Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : 2
Valeur moyenne : 10,5 mg/L
Valeur maxi : 11 mg/L

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe des centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau est consommable sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : 1
Conformité : 100 %
Nombre de substances recherchées : 268
Valeur maxi : 0 microgramme/L
Année prise en compte : 2022

TURBIDITÉ

A Très bonne qualité

Aspect trouble de l'eau dû à la présence de matières en suspension. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet. Certaines eaux doivent également respecter un maximum de 1 NFU.

Nombre de prélèvements : 6
Valeur maxi : 0,36 NFU

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau très dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : 2
Valeur moyenne : 30 °f
Valeur maxi : 30,9 °f

Quelques conseils



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.



Pour éliminer le goût de chlore, mettez l'eau dans un récipient ouvert quelques heures au frigo, sans excéder 24 heures.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.saurpotable.santa.gouv.fr

Syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable de Lacave - Rocamadour



QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?



ZONE DE DISTRIBUTION : NOUVEAU PUIT

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
2025 L'eau distribuée est de bonne qualité.	A : Eau de bonne qualité
	B : Eau de qualité convenable
	C : Eau de qualité insuffisante
	D : Eau de mauvaise qualité
	Indicateur 2024 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : NOUVEAU PUIT. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 513 personnes sur 2 communes (LACAVE, ROCAMADOUR). Le responsable des installations est : « SIAEP LACAVE ROCAMADOUR ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SAUR FRANCE 46 » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE	A	Très bonne qualité
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.	Nombre de prélèvements : 10 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml	
NITRATES	A	Très bonne qualité
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.	Nombre de prélèvements : 3 Valeur moyenne : 8,1 mg/L Valeur maxi : 9,2 mg/L	
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A	Très bonne qualité
Le terme "pesticides" regroupe des centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau est consommable sans risque pour la santé.	Nombre de prélèvements : 1 Conformité : 100 % Nombre de substances recherchées : 274 Valeur maxi : 0 microgramme/L Année prise en compte : 2023	
TURBIDITÉ	A	Très bonne qualité
Aspect trouble de l'eau dû à la présence de matières en suspension. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet. Certaines eaux doivent également respecter un maximum de 1 NFU.	Nombre de prélèvements : 10 Valeur maxi : 0,66 NFU	
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES		
DURETÉ	Eau dure	
Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.	Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 23,8 °f Valeur maxi : 24,2 °f	

Quelques conseils

ABSENCE



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

SAVEUR-COULEUR



Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.

CHLORE



Pour éliminer le goût de chlore, mettez l'eau dans un récipient ouvert quelques heures au frigo, sans excéder 24 heures.

Pour aller plus loin

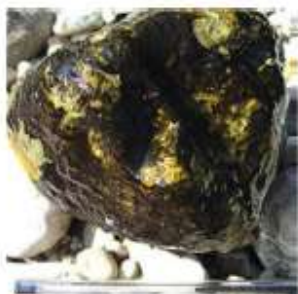


Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.santa.gouv.fr

Plage de la Bourgnette



Les cyanobactéries sont des bactéries ressemblant à des algues microscopiques.



Biofilm à cyanobactéries
Le biofilm est la pellicule glissante qui se développe au fond des rivières.



Floc
Les flocs sont des biofilms détachés qui flottent en surface de l'eau.

Elles se développent parfois dans les rivières et peuvent être à l'origine d'intoxications. Ce phénomène n'est pas alarmant mais peut présenter un risque sanitaire notamment vis-à-vis des enfants.

Elles forment à la surface des cailloux des plaques (biofilms) de couleur vert / brun foncée ou noir, qui peuvent se détacher et s'accumuler sur les bords (flocs, amas d'algues).

Pour éviter les risques, il est important de connaître les réflexes à adopter. Reconnaître les symptômes d'une intoxication permet également d'adapter votre comportement.

QUELLES PRÉCAUTIONS PRENDRE VIS-À-VIS DES CYANOBACTÉRIES ?

Attention aux enfants !



- **NE PAS INGÉRER DE BIOFILM OU DE FLOC.**
 - Ne pas se baigner en dehors des sites autorisés et surveillés.
 - Éviter d'ingérer de l'eau.
 - Ne pas jouer avec des bâtons ou galets ayant été immergés ou avec des dépôts d'algues, ne pas les porter à la bouche.
- Prendre une douche après la baignade.
→ Ne pas pratiquer d'activités nautiques dans des zones où des amas d'algues sont accumulés.

QUELS SONT LES SYMPTÔMES D'UNE INTOXICATION AUX TOXINES DE CYANOBACTÉRIES ?

Les cyanotoxines de nos rivières peuvent affecter le système nerveux en cas d'absorption.

→ Si les symptômes suivants apparaissent suite à une baignade : irritation de la peau ou des yeux, boutons, tremblements, fièvre, douleurs abdominales, douleurs musculaires, nausées, vomissements...

Consulter rapidement un médecin



Attention aux animaux domestiques ! Risque de mortalité canine



- Tenir les chiens en laisse
→ Ne pas les laisser accéder à la rivière.

→ Si un chien présente les symptômes suivants après avoir accédé à la rivière ou joué avec des bâtons ou des galets : tremblements, perte d'équilibre, nausées, yeux globuleux, bave...

Consulter sans délai un vétérinaire, en ayant récupéré si possible les éventuelles vomissures.

La présence des cyanobactéries n'entre pas dans les critères de classement de la qualité des eaux de baignade.

Pour en savoir +

Responsable baignade : xx xx xx xx
Délégation départementale de l'ARS du XX
ars-oc-ddXX-sante-environnement@ars.sante.fr

Informations pratiques



Transport scolaire régional :

Les élèves doivent obligatoirement s'inscrire sur lio-occitanie.fr à partir du 15 juin et jusqu'au 31 juillet 2026

Saison touristique

Pour 2 € avec liO, découvrez Rocamadour, Padirac et son gouffre

Du 01/06/26 au 30/09/26

En juin et septembre : les samedis et dimanches

Du 1er juillet au 31 août : tous les jours (jours fériés inclus)

876 FIGEAC > PADIRAC

		LUNDI À DIMANCHE			
Figeac	Gare SNCF 🚶	08:05	11:25	13:35	18:15
	Gare Routière	08:10	11:30	13:40	18:20
Camboulit	Le Drauzou 🚶	08:16	11:36	13:46	18:26
Livernon	Bourg 🚶	08:31	11:51	14:01	18:41
Reilhac	Bourg	08:46	12:06	14:16	18:56
Gramat	Parc Animalier 🚶	08:53	12:13	14:23	19:03
	Bourg	09:00	12:20	14:30	19:10
	Centre Aquarécricatif	09:05	12:25	14:35	19:15
Rocamadour	Ascenseur Château 🚶	09:25	12:45	14:55	19:35
	Bourg l'Hospitalet	09:33	12:53	15:03	19:43
	Gare SNCF 🚶	09:38	12:58	15:08	19:48
Alvignac	Bourg Centre	09:43	13:03	15:13	19:53
	Casino	09:44	13:04	15:14	19:54
Padirac	Bourg	09:51	13:11	15:21	20:01
	Camping	09:53	13:13	15:23	20:03
	Gouffre 🚶	09:55	13:15	15:25	20:05

876 PADIRAC > FIGEAC

		LUNDI À DIMANCHE			
Padirac	Gouffre 🚶	09:05	11:05	16:05	18:15
	Camping	09:07	11:07	16:07	18:17
	Bourg	09:09	11:09	16:09	18:19
Alvignac	Casino	09:16	11:16	16:16	18:26
	Bourg Centre	09:17	11:17	16:17	18:27
Rocamadour	Gare SNCF 🚶	09:22	11:22	16:22	18:32
	Bourg l'Hospitalet	09:27	11:27	16:27	18:37
	Ascenseur Château 🚶	09:35	11:35	16:35	18:45
Gramat	Centre Aquarécricatif	09:55	11:55	16:55	19:05
	Bourg	10:00	12:00	17:00	19:10
	Parc Animalier 🚶	10:07	12:07	17:07	19:17
Reilhac	Bourg	10:14	12:14	17:14	19:24
Livernon	Bourg 🚶	10:29	12:29	17:29	19:39
Camboulit	Le Drauzou 🚶	10:44	12:44	17:44	19:54
Figeac	Gare Routière	10:50	12:50	17:50	20:00
	Gare SNCF 🚶	10:55	12:55	17:55	20:05

Informations pratiques



Pour 2 € avec liO, découvrez Rocamadour, Padirac et son gouffre

Du 01/06/26 au 30/09/26

En juin et septembre : les samedis et dimanches

Du 1er juillet au 31 août : tous les jours (jours fériés inclus)

Saison touristique

877 SOUILLAC > BIARS-SUR-CÈRE

		LUNDI À DIMANCHE		
Souillac	Gare SNCF 🚂	08:15	13:05	18:05
	Quercyland	08:21	13:11	18:11
	Lycée Louis Vicat 🚲	08:25	13:15	18:15
Saint-Sozy	Camping	08:42	13:32	18:32
Meyronne	Bourg	08:43	13:33	18:33
Lacave	Le Bougayrou 🚲	08:47	13:37	18:37
	Bourg Grottes 🚲	08:54	13:44	18:44
	Préhisto Dino Parc	08:57	13:47	18:47
Rocamadour	Ferme Borie d'Imbert	09:01	13:51	18:51
	Ascenseur Château 🚲	09:16	14:06	19:06
	Bourg l'Hospitalet	09:24	14:14	19:14
	Gare SNCF 🚂	09:29	14:19	19:19
Alvignac	Bourg Centre	09:34	14:24	19:24
	Casino	09:35	14:25	19:25
Padirac	Bourg	09:42	14:32	19:32
	Camping	09:44	14:34	19:34
	Gouffre 🚲	09:49	14:39	19:39
Prudhomat	Bourg	10:02	14:52	19:52
Bretenoux	Place Germaine Moreau	10:11	15:01	20:01
Biars-sur-Cère	Gare SNCF 🚂	10:15	15:05	20:05

877 BIARS-SUR-CÈRE > SOUILLAC

		LUNDI À DIMANCHE		
Biars-sur-Cère	Gare SNCF 🚂	09:20	14:10	18:20
Bretenoux	Place Germaine Moreau	09:24	14:14	18:24
Prudhomat	Bourg	09:33	14:23	18:33
Padirac	Gouffre 🚲	09:46	14:36	18:46
	Camping	09:51	14:41	18:51
	Bourg	09:53	14:43	18:53
Alvignac	Casino	10:00	14:50	19:00
	Bourg Centre	10:01	14:51	19:01
Rocamadour	Gare SNCF 🚂	10:06	14:56	19:06
	Bourg l'Hospitalet	10:11	15:01	19:11
	Ascenseur Château 🚲	10:19	15:09	19:19
	Ferme Borie d'Imbert	10:34	15:24	19:34
Lacave	Préhisto Dino Parc	10:38	15:28	19:38
	Bourg Grottes 🚲	10:41	15:31	19:41
	Le Bougayrou 🚲	10:48	15:38	19:48
Meyronne	Bourg	10:52	15:42	19:52
Saint-Sozy	Camping	10:53	15:43	19:53
Souillac	Lycée Louis Vicat 🚲	11:10	16:00	20:10
	Quercyland	11:14	16:04	20:14
	Gare SNCF 🚂	11:20	16:10	20:20

Informations pratiques



Planning du Bus Juillet à décembre 2026

	9H30 - 12H	14H - 17H
LUNDIS	PINSAC : 20/07, 17/08, 14/09, 12/10, 09/11, 07/12, 28/12	MIERS : 06/07, 20/07, 03/08, 17/08, 31/08, 14/09, 28/09, 12/10, 26/10, 09/11, 23/11, 07/12, 21/12
	SAINT SOZY : 06/07, 03/08, 31/08, 28/09, 26/10, 23/11, 21/12	CARENAC : 27/07, 24/08, 21/09, 19/10, 16/11, 14/12
	ALVIGNAC : 27/07, 10/08, 24/08, 07/09, 21/09, 05/10, 19/10, 02/11, 16/11, 30/11, 14/12	TAURIAC : 10/08, 07/09, 05/10, 02/11, 30/11
MARDIS	MEYRONNE : 28/07, 25/08, 22/09, 20/10, 17/11, 15/12	PRUDHOMAT : 28/07, 25/08, 22/09, 20/10, 17/11, 15/12
	SAINT-JEAN LESPINASSE : 11/08, 08/09, 06/10, 03/11, 01/12, 29/12	THÉGRA : 11/08, 08/09, 06/10, 03/11, 01/12
	PUYBRUN : 21/07, 18/08, 15/09, 13/10, 10/11, 08/12	
MERCREDIS	VAYRAC : 07/07, 04/08, 01/09, 29/09, 27/10, 24/11, 22/12	
	PUYBRUN : 01/07, 08/07, 15/07, 29/07, 05/08, 12/08, 26/08, 02/09, 09/09, 23/09, 30/09, 07/10, 21/10, 28/10, 04/11, 18/11, 25/11, 02/12, 16/12, 30/12	SAIGNES : 08/07, 05/08, 02/09, 30/09, 28/10, 25/11
	LOUBRESSAC : 22/07, 19/08, 16/09, 14/10, 09/12	ROCAMADOUR : 15/07, 12/08, 09/09, 07/10, 04/11, 02/12 MONTVALENT : 01/07, 29/07, 26/08, 23/09, 21/10, 18/11, 16/12 LACAVE : 22/07, 19/08, 16/09, 14/10, 09/12
JEUDIS	FLOIRAC : 02/07, 06/08, 03/09, 01/10, 05/11, 03/12	BÉTAILLE : 09/07, 06/08, 03/09, 01/10, 29/10, 26/11 VAYRAC : 02/07, 16/07, 23/07, 30/07, 13/08, 20/08, 27/08, 10/09, 17/09, 24/09, 08/10, 15/10, 22/10, 05/11, 12/11, 19/11, 03/12, 10/12, 17/12, 31/12
	CARLUCET : 17/07, 14/08, 11/09, 09/10, 06/11, 04/12 CALÈS : 24/07, 21/08, 18/09, 16/10, 13/11, 11/12 LE BASTIT : 03/07, 31/07, 28/08, 25/09, 23/10, 20/11, 18/12 MAYRINHAC LENTOUR : 10/07, 07/08, 04/09, 02/10, 30/10, 27/11	..
VENDREDIS		

Ces horaires sont susceptibles d'être modifiés exceptionnellement, en ayant prévenu votre mairie au préalable.

CAUSSES et VALLEE de la DORDOGNE
Bramefond
46200 SOUILLAC
05 65 27 02 10



Horaires d'été - déchèteries 29 juin - 29 août 2026

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Souillac	07h00 – 13h00	07h00 – 13h00	07h00 – 13h00	07h00 – 13h00	07h00 – 13h00	07h00 – 13h00

Édition et distribution : Mairie de Lacave
Impression : par nos soins
Journal semestriel de la commune, gratuit, tiré à 180 exemplaires

Crédits photos : Mairie de Lacave, Conseillers municipaux, Cauvaldor.fr, Syded.fr, préfecture du Lot